



KVU CCE CCA

Rapport annuel 2023



Photo de couverture

Vieilles connaissances et nouveaux visages : lors de l'assemblée de printemps dans le canton de Schwyz, les membres actifs de la CCE se sont retrouvés par un temps magnifique avec les anciens membres sur le lac des Quatre-Cantons.

Impressum

Conférence des chefs des services de la protection de l'environnement CCE

Maison des cantons

Speichergasse 6

Case postale

3001 Berne

www.kvu.ch

Berne, mai 2024

Sommaire

I.	Avant-propos du président	3
II.	Projets et groupes de travail.....	6
	Délégation Communication environnementale (DelKom).....	6
	Groupe de travail CCE Internet	7
	ECOSPEED Région.....	8
	Groupe de travail Agriculture et écologie.....	9
	Citernes Suisse	10
	Groupe de travail stratégique Environnement et agriculture (SAUL)	11
	Check-liste « EIE pour installations éoliennes ».....	12
	Groupe de travail Sécurité de l'approvisionnement et environnement	13
	Emissions d'odeurs Odeur sur les installations d'enrobage	14
	Le frelon asiatique : formation initiale et perfectionnement	15
III.	Projets de tiers avec des membres délégués de la CCE	16
	Organisation du monde du travail ORTRA Environnement.....	16
	Agenda 21 pour l'eau	17
	SwissPhosphor	19
IV.	Cercles et KOWA.....	20
	Cerc'l'Air.....	20
	Cercle Bruit	21
	Cercle déchets	22
	Cerc'l'eau	24
	Lab'Eaux	26
	Cercle Sol.....	27
	Cercle Exotique.....	28
	Cercle climat	29
	Coordination Eau (KOWA).....	31
V.	Prises de position, co-rapports, manifestations.....	32
VI.	Entrées en fonction et démissions.....	33
VII.	Comité	33
VIII.	Comptes annuels 2023.....	34

I. Avant-propos du président

« Ce que nous faisons aujourd'hui décide de ce que sera le monde de demain ».

Marie von Ebner-Eschenbach

Alors que j'écrivais l'avant-propos du dernier rapport annuel de la CCE, un hiver incertain se profilait à l'horizon. La perspective d'une éventuelle proche pénurie d'énergie et d'électricité n'a pas seulement fait réagir les services de l'environnement, mais aussi la population. Heureusement, les mesures pour l'approvisionnement économique du pays n'ont pas été appliquées. L'hiver 2022/2023 a été plus doux que prévu. La Suisse a économisé plus de 5800 gigawattheures de gaz et 1250 gigawattheures d'électricité. Cependant, la pénurie d'énergie, le manque de moyens de production et la sécurité d'approvisionnement continueront certainement à nous préoccuper à l'avenir. Ces thèmes à court terme sont devenus des enjeux à moyen et long terme. En témoignent des consultations comme celle afférent à la modification de l'ordonnance sur une réserve d'hiver et à la loi sur l'approvisionnement en électricité, mais aussi au modèle de gestion du contingentement des stations d'épuration (STEP) en cas de pénurie d'électricité. Dans le contexte de ces adaptations, il est particulièrement important d'intégrer systématiquement la perspective environnementale afin d'éviter les effets négatifs à moyen et long terme sur l'environnement, voire de pouvoir obtenir un effet positif sur lui.

Sous l'angle du contenu, l'année a été dominée par des sujets d'avenir tels que l'économie circulaire, les substances persistantes dans l'environnement comme les dioxines ou les composés alkylés per- et polyfluorés (PFAS), la gestion du sous-sol ainsi que le captage et stockage du carbone (CCS).

Phosphore

Le projet Swissphosphor aborde les moyens de traitement des boues d'épuration afin d'en pouvoir récupérer le phosphore. Celui-ci peut ensuite être utilisé dans l'agriculture. L'échéance légale pour le recyclage du phosphore approche et ne pourra être respectée, car il n'existe pas encore en Suisse de prestataire pour la récupération de cet élément chimique. La CCE fait toutefois valoir le point de vue des cantons dans les plans de son recyclage, qui se concrétisent de plus en plus, et soutient l'OFEV dans la mise en œuvre de sa tâche légale.

Dioxines

Le fait que des valeurs élevées de dioxine, une substance dangereuse, aient été décelées dans les environs d'une ancienne usine d'incinération des ordures ménagères à Lausanne revêt une importance nationale. Certains cantons prennent à titre préventif des mesures d'investigation et protègent en un premier temps la population par des recommandations adaptées à la concentration de dioxine. Des obstacles existent dans l'élimination des matériaux terreux contaminés. La situation s'aggravera à partir du 1er janvier 2027, date d'entrée en vigueur des modifications de l'ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED), qui abaisseront les valeurs limites pour les dioxines et les furanes dans les décharges de type C et D. Il n'existe pas d'alternatives pour cette élimination. Des procédés de réduction des dioxines sont en cours d'expérimentation.

PFAS

Les composés alkylés perfluorés et polyfluorés (PFAS), très répandus et difficilement dégradables, représentent un autre défi. Les questions ouvertes en matière d'exécution se posent avant tout dans les secteurs de l'eau potable et des denrées alimentaires. Les valeurs limites des PFAS pour les sites

contaminés, les déchets, les sols et les rejets dans l'eau sont en cours d'élaboration. (Mo. 22.3929 Maret). Pour le moment, l'OFEV approuve au cas par cas les valeurs PFAS établies par les cantons conformément à l'ordonnance sur l'assainissement des sites pollués (OSites) et à l'OLED. La CCE travaille en étroite collaboration avec différents domaines spécialisés et offices fédéraux afin de définir en commun le mode de gestion des PFAS, les solutions possibles ainsi que la communication au public.

Moules quagga et frelons asiatiques

En raison du changement climatique, les néobiotes sont en train de gagner du terrain. La moule quagga s'est déjà propagée dans nombre de grands lacs comme celui de Constance, le lac Léman et le lac de Bienne. La Suisse centrale a introduit une obligation de déclaration et de nettoyage des bateaux afin d'empêcher l'introduction de moules quagga et d'autres néobiotes aquatiques. Dans les années à venir, il faut également s'attendre à une propagation forte, exponentielle du frelon asiatique en Suisse. Communes, associations et spécialistes se mobilisent contre ce phénomène sur mandat des cantons. Ceux-ci les soutiennent dans leur formation pour la prévention, la détection, la surveillance et la lutte contre le frelon asiatique ainsi que pour la préservation de la biodiversité.

Tous ces thèmes ont un point commun : grâce à notre collaboration actuelle, nous contribuons à façonner le monde de demain. Au moyen des échanges entre cantons et domaines spécialisés respectifs, mais aussi avec l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) ainsi qu'avec d'autres offices fédéraux et associations de branche, des pistes pour l'avenir peuvent être identifiées, qui sont axées sur l'exécution et respectueuses de l'environnement.

L'importance de la collaboration s'est également avérée lors des assemblées. En sus de l'OFEV en tant qu'invité permanent, nous avons eu le plaisir d'accueillir M. Hofer, directeur de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), lors de notre assemblée de printemps dans le canton de Schwyz. A l'occasion de l'assemblée d'automne à Herisau, nous avons pu échanger avec l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) et l'Office fédéral de la statistique (OFS) ainsi qu'avec d'autres invités. Nous avons alors pris congé de Cornelis Neet et Jacques Ganguin, deux membres de longue date qui ont marqué la CCE de leur empreinte. Mais nous avons pu accueillir quatre nouveaux membres, soit Mélanie Oriet, Heiko Loretan, Niklas Joos et Nicola Solcà, qui œuvrent déjà activement et façonnent l'avenir avec nous.

Afin que les offices cantonaux de l'environnement puissent continuer à collaborer efficacement, la CCE s'est penchée cette année sur ses structures internes. Lors de la retraite du comité, qui a eu lieu par un magnifique temps de mai au bord du lac de Thoue, celui-ci a examiné les structures et l'organisation de la CCE. Les canaux de communication et les flux d'informations devraient être accélérés et simplifiés : chaque membre du comité est désormais responsable de certains thèmes. Ainsi, les moyens d'accéder au comité et la voie inverse sont plus courts. De même, le processus de consultation a été adapté. Dorénavant, Cercles et cantons mettent à disposition très tôt des modèles de prise de position auxquels les autres offices de l'environnement peuvent accéder. Ainsi la CCE peut-elle encore mieux se positionner dans le processus législatif. Les séances de réseautage avec les conférences spécialisées favorisent les échanges avec d'autres d'entre elles au sein de la Maison des cantons. Enfin, le groupe de travail stratégique Environnement et agriculture (SAUL) travaille à se transformer en Cercl'agricole. Ces adaptations d'ordre organisationnel aident la CCE à se mobiliser encore plus et mieux à l'avenir en faveur des thèmes environnementaux.

Et pour terminer : le nom de la CCE doit évoluer dans le futur. Il faut le rendre plus court, mieux adapté aux genres, plus moderne et plus marquant. Nous en saurons certainement davantage dans un an.

Nous ne sommes donc pas à court de thèmes porteurs d'avenir. Il existe de nombreux domaines dans lesquels nous posons dès aujourd'hui les fondements de notre avenir. Dans cet esprit, je suis d'autant plus heureux d'avoir été élu pour un nouveau mandat lors de l'assemblée d'Herisau.

Je vous remercie de la confiance que vous m'avez témoignée et me réjouis de passer deux années supplémentaires qui nous permettront de collaborer sur des sujets importants.

Christoph Zemp, président

II. Projets et groupes de travail

Délégation Communication environnementale (DelKom)

La DelKom est la commission des délégués à la communication environnementale. C'est un groupe de travail de la CCE ayant pour objectif d'assurer une position commune des cantons sur différents thèmes environnementaux et de regrouper les forces de la communication environnementale au plan cantonal.

Un atelier a eu lieu au début 2023 avec des responsables de la communication des cantons, afin de réfléchir sur la façon d'aider en matière de communication les offices cantonaux de protection de l'environnement. Sur l'extranet existe désormais un groupe de travail pour la communication environnementale. Par ce canal, la CCE est en mesure d'informer les responsables de la communication sur des thèmes importants tels que les demandes des médias, les prises de position ou les priorités de l'OFEV dans le domaine de la communication. De leur côté, les cantons peuvent informer sur les campagnes, les événements médiatiques, etc.

Lors de sa retraite des 4 et 5 mai 2023, le comité de la CCE a décidé de dissoudre la Delkom. La communication environnementale sera néanmoins poursuivie par le biais de la direction de la CCE. Les journées d'échange annuelles continueront à avoir lieu en collaboration avec l'OFEV et la Conférence des délégués à la protection de la nature et du paysage (CDPNP) et seront organisées par la direction. Le comité a également décidé de poursuivre en l'intensifiant la communication environnementale dans les CCE régionales. Les plus grandes campagnes en cours seront mises en lien sur l'extranet.

Matthias Nabholz, canton Bâle-Ville

Groupe de travail CCE Internet

En 2023, hormis les mises à jour des adresses, il y a eu principalement des travaux d'amélioration et correctifs de mineure importance. Ceux-ci facilitent surtout la gestion du contenu, mais corrigent aussi de petites erreurs. Les deux modifications suivantes sont aussi déterminantes pour les utilisateurs :

- Intégration d'une carte pour une meilleure vue d'ensemble des coordonnées
- La fonction de recherche n'affiche plus que les résultats dans la langue utilisée

Au plan du personnel, un changement a été enregistré en 2023 : Mauritius Loosli a assumé la responsabilité du site Internet de la CCE pendant huit ans en tant que gestionnaire de contenu. En 2023, il a terminé ses études, et a passé le témoin à Livia Dall'Agnol. Nous remercions Mauritius Loosli pour son engagement de toutes ces années. Avec Livia Dall'Agnol, nous avons heureusement trouvé une gestionnaire de contenu tout aussi engagée et motivée.

Nadine Kammermann, Directrice CCE

ECOSPEED Région

Inventaire des gaz à effet de serre des cantons sur ECOSPEED Région

Avec la plateforme de données basée sur le web et dénommée ECOSPEED Région, les cantons ont la faculté de gérer ou de faire calculer sur l'ensemble de leur territoire leurs bilans de gaz à effet de serre – au plan énergétique et non énergétique – des ménages, de l'économie, des transports, de l'agriculture, etc. Quant à la méthode, le calcul se fonde sur l'inventaire des gaz à effet de serre de la Confédération. Les statistiques et fichiers de données nationaux ainsi que les données cantonales sur les transports, les installations industrielles SEQE/non SEQE¹, le mécanisme LULUCF² et l'agriculture servent de base de données. Certaines données (comme l'électricité, le gaz naturel, le chauffage à distance) doivent impérativement être saisies par les cantons eux-mêmes pour que l'inventaire qui en résulte fournisse des valeurs réalistes. Actuellement, 13 cantons utilisent ECOSPEED Region.

Rapport sur les émissions de CO₂ des bâtiments via ECOSPEED Immo / modèle de parc immobilier TEP Energy

ECOSPEED Immo sert de plateforme de gestion et de transmission des données. En cliquant sur un bouton, les représentants cantonaux habilités à cet effet peuvent soumettre les données à l'OFEV. Il y a près d'un an, les méthodologies sur lesquelles repose le modèle de parc immobilier (MPB) de l'entreprise TEP Energy ont été présentées aux cantons. Le MPB permet de calculer les émissions de CO₂ de tous les bâtiments d'un canton. Il est nécessaire parce que le registre des bâtiments et des logements (RBL) n'est pas suffisamment actualisé dans nombre de cantons. Actuellement, 22 d'entre eux établissent leurs rapports via ECOSPEED Immo ou en utilisant le MPB. Depuis 2021, l'exécution – correcte au plan technique et contractuel – du mandat de la CCE ainsi que l'organisation et la réalisation des webinaires susmentionnés sont assumées par une équipe centrale formée de représentants des cantons (CCE, conférence des services cantonaux de l'énergie EnFK et Conférences des directeurs cantonaux de l'énergie EnDK), de l'OFEV ainsi que des mandataires TEP Energy et Ecospeed. Au cours de la période sous revue, 24 séances en ligne et deux webinaires ont eu lieu. A partir de la prochaine période de rapport, l'équipe centrale trouvera provisoirement sa place sous l'égide du Cercle Climat en tant que groupe de travail « Rapport sur le CO₂ du parc immobilier ». Le rapport « CO₂ Bâtiments » pour la période de rapport 2016-2022 sera remis à l'OFEV à fin mars 2024. Les bases de ce rapport ont été envoyées aux cantons à la mi-janvier 2024 ou présentées lors d'un webinaire aux personnes en charge de cet objet dans les cantons. C'est le deuxième webinaire organisé dans le cadre de la période de rapport en cours.

Perspectives

Ecospeed Region, Ecospeed Immo et le MPB occupent une place importante dans le bilan et la gestion des données relatives aux émissions de gaz à effet de serre. Alors qu'Ecospeed Immo et le MPB sont fondés sur un mandat légal, Ecospeed Region sert principalement à uniformiser et à harmoniser les bilans des gaz à effet de serre entre les cantons.

Remo Fehr, canton des Grisons

¹ Installations qui participent (ou non) au système d'échange de quotas d'émission (SEQE)

² Utilisation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie

Groupe de travail Agriculture et écologie

En 2023, le groupe de travail Agriculture et écologie de la CCE avait les deux priorités suivantes :

Prises de position sur des thèmes de politique agricole

Le groupe de travail Agriculture et écologie a rédigé une prise de position type sur le train d'ordonnances agricoles 2023, assortie de nombreuses propositions. Deux points méritent d'être relevés:

- La CCE – tout comme la Conférence suisse des directeurs cantonaux des travaux publics, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (DTAP) – s'est mobilisée pour que l'objectif de réduction des pertes de nutriments reste fixé à 20%. Le Conseil fédéral a finalement arrêté l'objectif de réduction à 15% jusqu'en 2030.
- La couverture du sol par une végétation, si possible tout au long de l'année, est une mesure importante pour prévenir l'érosion et le lessivage des nitrates, favoriser les organismes vivants du sol et éviter que celui-ci ne se réchauffe trop. Le groupe de travail Agriculture et écologie s'est opposé à un assouplissement des exigences du système de production volontaire de *couverture adéquate des sols* et a demandé une solution fédérale obligatoire pour toutes les exploitations (par exemple la réintroduction de l'indice de protection des sols) afin de promouvoir et de garantir la couverture des sols dans toute la Suisse.

Soutien Groupe de travail stratégique Environnement et agriculture (SAUL)

Le groupe de travail Agriculture et écologie a aidé le SAUL à se préparer pour l'échange entre la CCE et la Conférence suisse des services de l'agriculture cantonaux (COSAC) et a établi une confrontation des prises de position respectives de la DTAP et de la Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA) sur le paquet agricole.

Soutien à l'exécution des contrôles de base en matière de protection des eaux dans l'agriculture

Le point de contact mis en place pour l'exécution des contrôles de base a soutenu AGRIDEA dans l'élaboration d'un aide-mémoire numérique intitulé [« Mon exploitation est-elle prête pour le contrôle de la protection des eaux? »](#), qui illustre les points de contrôle, à l'appui de bons et de mauvais exemples.

Le point de contact précité a échangé des informations avec les organisations de contrôle agricoles « Koordinationsgruppe Integrierte Produktion Richtlinien Tessin und Deutschschweiz » (KIP) ainsi qu'avec le Groupement pour la production intégrée dans l'Ouest de la Suisse (PIOCH) et a institué un groupe de suivi des contrôles de base avec des représentants des offices de l'environnement, des organisations de contrôle, de la plate-forme Produits phytosanitaires et eaux ainsi que de la Confédération. Le but de ce groupe de suivi est de continuer à développer les points et le concept de contrôle, de discuter des questions ouvertes et de maintenir le dialogue entre les organisations de contrôle et les offices spécialisés cantonaux.

A partir de 2024, le groupe de travail Agriculture et écologie sera dirigé ad interim par Gabriel Zenklusen (chef de l'Office de l'environnement du canton de Soleure), car Jacques Ganguin a pris sa retraite fin 2023. Il avait dirigé le groupe de travail Agriculture et écologie pendant deux ans.

Michel Fischler, secrétaire du GT Agriculture et écologie

Citernes Suisse

Mandat du groupe de travail

Le groupe de travail coordonne les bases (état de la technique) en matière de protection des eaux des citernes en vue d'une exécution la plus uniforme possible et entretient des contacts avec les représentants de la branche. Le groupe de travail Citernes Suisse se compose de cinq représentations régionales, d'un représentant respectivement de l'association suisse d'inspection technique (ASIT) et de CITEC Suisse. Les informations du groupe de travail sont diffusées dans les cantons via les représentants régionaux et les préoccupations des cantons remontent par le même chemin au groupe de travail Citernes Suisse afin d'y être traitées.

Travaux du groupe de travail Citernes Suisse 2023

En 2023 le groupe de travail a tenu séance à trois reprises. Des rencontres avec divers représentants de branche (plateforme Citernes Suisse) ont par ailleurs eu lieu. La directive générale 1 a été remaniée ; pour l'essentiel a été complétée la façon de traiter les modifications apportées aux citernes. La validation n'a pas encore eu lieu. Pour le reste, des adaptations mineures de fiches d'information techniques existantes ont été mises en œuvre et, pour autant que possible, les expériences en matière d'exécution ont fait l'objet d'échanges et d'harmonisations.

Principal événement de 2023

Révision de la convention, y compris le descriptif des prestations entre la CCE et l'ASIT. La convention a été signée à la fin de l'année et sera valable dès le 1.1.2024.

Perspectives pour 2024

La « directive générale 1 » devrait être publiée au printemps 2024. Elle sera harmonisée avec la partie portant sur la protection des eaux de la directive CARBURA ainsi qu'avec la directive pour les parcs de réservoirs de stockage de l'industrie chimique (TRCI).

Jürg Mühlenmann, président de Citernes Suisse

Groupe de travail stratégique Environnement et agriculture (SAUL)

Le SAUL suit les débats politiques, rédige des prises de position à l'attention de la CCE et se charge de la coordination des questions en matière d'interfaces. Il contribue ainsi à ce que la CCE adopte une position claire à l'interface entre l'agriculture et l'environnement.

Le SAUL est principalement composé de chefs des offices cantonaux de l'environnement. L'OFEV y est également représenté par Stephan Müller, chef de la division Eau. Lors de son départ à la retraite à fin 2023, Jacques Ganguin, chef du groupe de travail Agriculture et écologie, se retire du SAUL. Gabriel Zenklusen lui succède à ce poste. Martin Würsten, qui a participé à la création du SAUL il y a cinq ans et qui y a ensuite collaboré en qualité de secrétaire et expert technique, se retire lui aussi. Janis Lüber lui succède au début 2023. Il existe ainsi un lien étroit avec la DTAP.

En 2023, le SAUL a tenu quatre séances pour discuter de divers thèmes: dans le domaine de l'agriculture et de la protection des eaux, il est représenté dans les organes spécialisés chargés de la mise en œuvre de la motion « Définir les aires d'alimentation des aires de captage pour protéger efficacement l'eau potable » ([Motion 20.3625](#)) et de l'initiative parlementaire « Réduire le risque de l'utilisation de pesticides » ([Initiative parlementaire 19.475](#)). S'agissant de l'autorisation des produits phytosanitaires, elle observe les interventions politiques réclamant une autorisation simplifiée des produits phytosanitaires déjà autorisés dans l'UE. Une révision totale de l'ordonnance sur les produits phytosanitaires est prévue en 2024. Comme l'épandage de produits phytosanitaires a une incidence sur l'environnement, la CCE se prononcera sur ce sujet.

Christian Hofer, directeur de l'OFAG, participe en tant qu'invité à l'assemblée de printemps de la CCE. Lors de cet échange, le SAUL attire l'attention sur les principales préoccupations de la CCE dans le domaine de l'agriculture et de l'environnement. Le SAUL/CCE fait part de ses exigences concernant la politique agricole à partir de 2030 (PA30+) par l'intermédiaire de la DTAP, qui est représentée dans le groupe de suivi chargé d'élaborer la PA30+. Un premier échange aura lieu en novembre, en amont de la première séance du groupe de suivi. Le SAUL/CCE collaborera également étroitement avec la DTAP pour la suite des travaux.

En parallèle, le SAUL a pour objectif un développement de sa forme d'organisation lui permettant de devenir un nouveau Cercl'Agricole. L'organisation s'oriente vers les autres cercles, elle conserve les objectifs du SAUL. Les offices de l'environnement doivent cependant soutenir plus largement le thème "Agriculture et écologie" et les échanges sont à intensifier. Il s'agit de renforcer aussi l'échange avec les organisations qui s'occupent de thèmes apparentés. L'assemblée d'automne de la CCE approuve cette orientation, et le SAUL présentera la forme d'organisation ainsi que les statuts définitifs lors de l'assemblée de printemps 2024 de la CCE.

Kurt Seiler, responsable SAUL, chef d'office Laboratoire intercantonal AR, AI, SH

Janis Lüber, secrétaire groupe de travail stratégique Environnement et agriculture (SAUL)

Check-liste « EIE pour installations éoliennes »

Lors de son assemblée d'automne 2018, la CCE a mis sur pied un groupe de travail intercantonal Energie éolienne afin de clarifier les besoins d'une nouvelle aide de travail intercantonale Energie éolienne. En un deuxième temps, des représentants EnFK, CDPNP, OFEN et, plus tard, Office fédéral du développement territorial (ARE) ainsi que OFEV ont également siégé au sein de ce groupe de travail. Sur la base d'un sondage mené auprès des cantons, les points forts des thèmes suivants ont été définis pour l'aide de travail : oiseaux, chauve-souris, paysage et pesée des intérêts en tant que sujet transversal. La société EBP Suisse a été chargée d'élaborer ce soutien méthodologique sous la forme d'une check-liste. La CCE, l'EnDK, l'OFEN et les deux cantons VD et BE ont financé les travaux.

Début 2022, la première version de la check-liste a été soumise pour avis aux services cantonaux de l'environnement et de l'énergie, à la Confédération (OFEN, OFEV, ARE) ainsi qu'aux organisations intercantionales concernées (EnFK, CDPNP, Conférence des services de la faune, de la chasse et de la pêche CSF, Conférence suisse des aménagistes cantonaux COSAC). Le GT Energie éolienne a intégré les retours d'information et a procédé à une dernière consultation à fin 2022. En juin 2023, la [check-liste](#) a été publiée en deux langues sur le site Internet de la CCE. Le GT Energie éolienne a ainsi mené à bien son mandat de la CCE et a été dissous par la suite.

La question de savoir avec quelles valeurs indicatives il faudra travailler à l'avenir en ce qui concerne la mortalité des oiseaux imputable aux éoliennes n'est pas encore définitivement résolue. D'ici le printemps 2024, un projet de suivi de l'OFEV et de l'OFEN devrait être achevé, moyennant participation des organisations spécialisées cantonales.

L'acte modificateur unique (révision complète de la loi sur l'énergie et de la loi sur l'approvisionnement en électricité en vue d'améliorer les conditions-cadres pour la production d'électricité à partir d'énergies renouvelables) crée les conditions-cadres légales pour la planification de nouvelles installations utilisant des énergies renouvelables. Le Parlement l'a adopté à fin 2023, mais un référendum a été lancé contre cette révision. Les électeurs se prononceront probablement en juin 2024. L'obligation de réaliser une étude d'impact sur l'environnement (EIE) n'est toutefois pas remise en question par l'acte modificateur unique. Parallèlement, il existe un large consensus sur le fait que les procédures de planification et d'autorisation pour les grandes installations d'exploitation des énergies renouvelables doivent être globalement accélérées. Cela suppose notamment une augmentation des exigences quant à la qualité du rapport d'impact sur l'environnement (RIE). La nouvelle check-liste est une aide précieuse pour les demandeurs, les autorités cantonales ainsi que les autres acteurs impliqués; elle leur offre une plus grande sécurité en matière de planification - même si les directives pour l'EIE doivent toujours être définies au cas par cas et en collaboration avec les autorités cantonales.

Cornelis Neet, président du GT Energie éolienne

Ueli Stadler, responsable du GT Energie éolienne

Groupe de travail Sécurité de l'approvisionnement et environnement

Au cours de l'hiver 2022/2023, la situation fut moins tendue que prévu sous l'angle d'une éventuelle pénurie d'énergie ou d'électricité, ce notamment en raison d'un climat clément : au début 2023, plusieurs cantons ont donc réduit leurs activités. Fin mars, la réduction du débit résiduel des eaux a également été supprimée. En 2023, certains contenus des actes législatifs édictés à court terme ont été repris dans des actes à moyen terme, comme la modification de l'ordonnance sur une réserve d'hiver ou la loi sur l'approvisionnement en électricité.

Rétrospectivement, trois défis principaux sont apparus : la coordination et la communication, la prise en compte des préoccupations environnementales et la résilience des branches. Le groupe de travail a donc élaboré, au cours du premier semestre 2023, un rapport de suivi comprenant une rétrospective de l'hiver 2022/2023 ainsi qu'une perspective et des mesures possibles pour mieux gérer ces défis à l'avenir. Les mesures comprenaient diverses clarifications au niveau technique (p. ex. gestion des UIOM et des groupes électrogènes de secours) ainsi qu'une meilleure coordination (p. ex. présidences des Cercles au sein du groupe de travail Sécurité d'approvisionnement et environnement).

Christoph Zemp, responsable du groupe de travail Sécurité de l'approvisionnement et environnement

Emissions d'odeurs Odeur sur les installations d'enrobage

Le 25 novembre 2022, les membres de la CCE ont été informés pour la dernière fois du projet de la Haute école spécialisée OST, qui vise à évaluer, au moyen de nez électroniques, les odeurs des installations d'enrobage d'asphalte dans différentes conditions environnementales (intensité, température, humidité de l'air).

Cette année, des détecteurs appropriés ont été évalués et un modèle mathématique a été développé pour distinguer de l'air pur les échantillons d'air provenant d'installations d'enrobage. Dans des conditions de laboratoire, un taux de réussite de 80 à 90% a pu être atteint.

Selon la Haute école spécialisée OST, ces résultats de laboratoire constituent une bonne base pour la poursuite du projet. Cet automne encore, des essais in situ seront réalisés dans l'environnement d'une installation d'enrobage d'asphalte. Ce qu'on appelle des « renifleurs » relèveront l'odeur et la compareront avec les mesures des détecteurs transportés dans le sac à dos. D'autres essais in situ suivront en 2024.

En raison de divers retards, la fin du projet est reportée de fin 2023 à fin 2024. Cette modification n'affecte pas le budget.

Andrea von Känel, président de Cercl'air

Le frelon asiatique : formation initiale et perfectionnement

Après que le Conseil fédéral, dans sa réponse à une motion du Conseil des Etats sur le frelon asiatique, a explicitement souligné que les cantons peuvent déposer des demandes de soutien financier conformément à l'art. 49 LPE, la CCE, soutenue en cela par la COSAC, a adressé un courrier en ce sens à l'OFEV. Ensuite, les cantons ainsi que le Service sanitaire apicole (SSA) reçoivent chacun 100 000 CHF pour soutenir la formation initiale et le perfectionnement du personnel d'exécution cantonal ou pour des spécialistes mandatés par le canton et les communes afin de lutter contre les frelons asiatiques. Alors que la dotation faite au SSA sert à soutenir financièrement les interventions de la Taskforce nationale frelons asiatiques, les cantons utilisent cette contribution pour soutenir la formation de spécialistes de la prévention, de la détection, de la surveillance et de la lutte contre les frelons asiatiques ainsi que de la préservation de la biodiversité. Les cantons peuvent demander un soutien financier y afférent (à hauteur de 50% maximum du montant des dépenses) via la direction de la CCE. Le groupe de travail Frelons asiatiques du Cercle Exotique a établi un [règlement financier](#).

Christoph Zemp, président du Cercle Exotique

III. Projets de tiers avec des membres délégués de la CCE

Organisation du monde du travail ORTRA Environnement

S'agissant de la formation officielle, il appartient aux acteurs impliqués d'assurer en concertation avec les organes compétents la qualité des examens professionnels et le développement continu de la profession. En 2023, le projet « Révision des examens professionnels de spécialiste de la nature et de l'environnement avec brevet fédéral de conseiller/ère en environnement », y compris l'examen de l'intégration d'autres profils professionnels, a pris son essor. Les sondages menés auprès des diplômés et des employeurs confirment l'évaluation de la Commission de formation et d'examen : il existe un besoin quantitatif suffisant pour les diplômés de spécialiste de la nature et de l'environnement et de conseiller/ère en environnement, mais les profils nécessitent une révision complète.

La révision permet d'affiner les profils et de les adapter aux besoins du marché du travail. Ainsi s'agit-il de garantir que les diplômés disposent des compétences demandées et trouvent un emploi adéquat. On peut partir de l'idée que les profils adaptés permettront de mieux couvrir les besoins des employeurs, d'augmenter l'attrait de la formation et des examens et d'accroître les volumes.

Il est proposé de créer un « examen faitier » assorti de spécialisations. La base commune doit en être un profil de compétences combinant des capacités de communication, de conseil et de médiation, des bases juridiques ainsi que des compétences en matière de gestion de projet, avec des connaissances générales sur les interactions entre la nature et l'environnement. A partir de cette base commune, différents thèmes doivent pouvoir être approfondis. Sur fondement d'une première analyse, les cinq spécialisations possibles énumérées ci-dessous ont été retenues :

- Gestion de l'environnement
- Communication environnementale
- Conseil en biodiversité et permaculture
- Protection des animaux
- Ranger

La séance de coup d'envoi avec le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) devrait avoir lieu au cours du premier trimestre 2024, lançant ainsi officiellement le projet de révision. Dans le processus y relatif, il s'agit de travailler en étroite collaboration avec les experts et les associations professionnelles « concernés ».

En sus du développement de la profession, les tâches suivantes figuraient également au premier plan au cours de l'année sous revue :

- Organisation de l'examen professionnel de conseiller/ère en environnement avec 34 diplômé(e)s. 27 d'entre elle/eux ont rempli les exigences minimales.
- Maintien et développement des plateformes d'information professionnelle et d'emploi bien fréquentées www.umweltprofis.ch / www.ecoprofessions.ch.
- Mise à jour de la base de données de formation sur umweltprofis.ch / ecoprofessions.ch avec plus de 500 fichiers de données.

Nous remercions les membres de la CCE pour leur soutien en matière de formation professionnelle.

Viviane Buchmann et Marco von Wyl, direction ORTRA Environnement

Agenda 21 pour l'eau

Agenda 21 pour l'eau est le forum et le réseau des acteurs de la gestion de l'eau en Suisse. Tous les secteurs et intérêts de la gestion de l'eau y sont intégrés. A citer parmi les tâches qui lui reviennent: le réseautage, l'échange d'informations, un rôle de précurseur, la mise en place et l'exploitation de plateformes. Agenda 21 pour l'eau est organisé en association. La direction est rattachée à l'Eawag à Dübendorf. La CCE est membre constitutif et est représentée au sein du [comité](#) depuis 2016 par Christophe Joerin (FR), qui est également président de l'Agenda 21 pour l'eau depuis 2020.

Points forts du travail

Le [groupe de dialogue Force hydraulique](#) entretient un dialogue technique et orienté solutions pour une utilisation durable de l'eau. Durant l'année sous revue encore, Lorenz Jaun (UR) et Frédéric Zuber (VS) ont exprimé le point de vue des cantons au sein du groupe.

La [plateforme Assainissement Force hydraulique](#) propose un réseau et améliore l'échange de connaissances en matière d'assainissement écologique de la force hydraulique. Au sein du comité de pilotage, Laurent Filippini (TI), Thomas Stucki (AG) et Frédéric Zuber (VS) représentent les cantons.

La [plateforme Revitalisation](#) propose quant à elle un réseau aux spécialistes et améliore l'échange de connaissances en ce qui concerne la revitalisation des cours d'eau et des plans d'eau. Alexandre Fahni (FR), Norbert Kräuchi (AG), Christian Marti (ZH) et Andi Knutti (BE) représentent les cantons au sein du comité de pilotage.

Manifestations

En 2023, Agenda 21 pour l'eau a organisé toute une série de manifestations. Ce fut entre autres :

- la manifestation de dialogue sur le développement des cours d'eau sous le signe des changements climatiques et sociaux, à Soleure,
- trois manifestations de partage d'informations et d'expériences sur les thèmes de la migration des poissons, de la revitalisation et du renouvellement des concessions, à Berne,
- le colloque « Revitalisation des cours d'eau pour les communes » organisé à Lyss en collaboration avec le canton de Berne, Aquaviva et l'Association suisse des professionnels de la protection des eaux (VSA),
- le [quatrième Forum revitalisation des eaux](#) à Zurich,
- divers [webinaires](#) organisés via zoom sur des thèmes liés à l'assainissement Force hydraulique et à la revitalisation.
- différents formats d'échange en ligne réalisés en allemand et en français sur le sujet du contrôle des effets lors de la revitalisation des cours d'eau.

Publications et projets

Par ailleurs, diverses publications ont été éditées et des projets lancés. On peut citer notamment :

- la [rétrospective annuelle de la politique de l'eau](#), élaborée pour la sixième fois et publiée dans Aqua et Gas en collaboration avec des collaborateurs de l'Eawag,
- la mise à jour du [site Internet avec des chiffres concernant le développement de l'utilisation de la force hydraulique](#)

- les méthodes standard pour le contrôle de l'effet biologique des dispositifs de montaison avec pit-tagging,
- le projet « Mesures de structuration dans les projets d'aménagement hydraulique ».

Différentes activités sont à nouveau prévues pour 2024. Par exemple, le 23 mai aura lieu la manifestation d'échange d'informations et d'expériences sur la migration piscicole et, le 13 juin, celle sur la revitalisation.

De plus amples informations sont disponibles sur www.wa21.ch et www.plattform-renaturierung.ch.

Stefan Vollenweider, directeur WA21

SwissPhosphor

En septembre 2018, l'OFEV a lancé le projet « SwissPhosphor » dans le but de mettre en œuvre, en collaboration avec différents acteurs, la récupération du phosphore des boues d'épuration et des farines animales et osseuses dans les délais impartis, à partir de 2026. L'élément central de l'organisation du projet est constitué par quatre groupes de travail sur les thèmes Technique, Financement, Vente des produits P et Mise en œuvre par les cantons. La coordination des travaux dans ces groupes de travail est assurée par la séance régulière « Jour Fixe », impliquant toutes les parties prenantes du projet. Le comité de pilotage supérieur du projet est placé sous la direction de l'OFEV. La CCE y est représentée à ce jour par deux membres (Balthasar Thalmann, ZH, et jusqu'au printemps 2023 par Peter Kuhn, AG, et depuis lors par Peter Inhelder, SZ). Malheureusement, aucun représentant de la Suisse romande n'a encore été trouvé jusqu'ici.

Les résultats des travaux des groupes de travail sont résumés dans trois rapports. Celui du groupe Mise en œuvre dans les cantons pose les bases de la valorisation des boues d'épuration et de la répartition des responsabilités au niveau cantonal quant à la mise en œuvre de la récupération du phosphore. Les résultats se fondent sur une enquête menée auprès des cantons et de la Principauté du Liechtenstein au cours du premier trimestre 2023. Dans son rapport, le groupe de travail Financement présente en ce domaine divers modèles, dont les trois les plus prometteurs impliquent une augmentation des taxes des eaux. Le groupe de travail Technique fournit quant à lui dans son rapport final une vue d'ensemble des différents procédés de récupération du phosphore et l'état actuel de la mise en œuvre des installations prévues. Le rapport reproduit les bases des calculs économiques de ces procédés de récupération. Le groupe de travail Ventes de produits P s'est penché sur les débouchés pour les produits issus du recyclage du phosphore. Les résultats obtenus ont été intégrés au rapport du groupe de travail Technique. Tous les rapports sont disponibles sur le site Internet de l'OFEV sous « [SwissPhosphor](#) ». Les groupes de travail ne sont pas actifs à l'heure actuelle, sauf celui de la Mise en œuvre dans les cantons.

Fin novembre, un premier atelier a été organisé avec les principaux acteurs (futurs exploitants d'installations, associations, représentants des STEP, cantons et OFEV). Les thèmes clés étaient le délai de mise en œuvre, les calendriers des exploitants d'installations, l'approche financière ou la sécurité des investissements pour les futures installations ainsi que l'étendue de l'obligation de récupération.

Il est cependant évident que l'échéance de 2026, selon art. 51 de l'OLED, ne pourra plus être respectée dans l'intervalle. Une adaptation de l'ordonnance en ce sens est en cours.

Peter Inhelder, canton de Schwyz

IV. Cercles et KOWA

Cercl'Air

Assurance qualité des mesures d'émissions sur mandat de la CCE

La direction a lancé en 2023 le deuxième cycle de 4 ans « Assurance qualité des mesures d'émissions ». D'une part, les sociétés procédant à des mesures d'émission, qu'elles soient privées ou rattachées à des autorités, doivent faire confirmer les agréments qu'elles ont obtenus pour la première fois. D'autre part, le système d'assurance qualité sera développé en évaluant la première période 2020-2023 et conduira à des adaptations des audits, de la formation continue, des essais interlaboratoires et des critères d'agrément. Depuis fin 2023, la Suisse romande est représentée au sein de l'organe de surveillance par Jean-Marc Fracheboud (VS).

Téléphonie mobile 5G

Les antennes adaptatives restent le thème dominant de la procédure d'autorisation et occupent non seulement les services spécialisés RNI mais aussi les tribunaux, de manière excessive. Jusqu'à présent, aucune décision déterminante n'a été rendue, de sorte que l'insécurité de droit et le manque de clarté persistent.

Agriculture

L'accent a été mis sur la mise en œuvre de l'obligation d'utiliser des pendillards au 1er janvier 2024 et sur la gestion des dérogations à cette obligation.

La CCE a chargé le Cercl'Air d'élaborer une recommandation d'exécution « Distances minimales entre les installations d'élevage et les zones habitées ». Cette recommandation doit remplacer les bases qui ne sont plus adaptées à l'exécution jusqu'à ce que la législation en matière d'aménagement du territoire et de protection de l'environnement soit disponible du côté de la Confédération. Une opération de lancement a été organisée et un état des lieux effectué.

La « [Plateforme nationale d'ammoniac](#) » propose des informations précieuses et actuelles pour l'exécution de la protection de l'environnement.

Pénurie d'électricité et de gaz

Des spécialistes de l'OFEV et des cantons ont élaboré la recommandation d'exécution « Produits chimiques pour la purification de l'air évacué et installations à postcombustion thermique ». Elle règle la gestion des allègements et des exceptions aux dispositions environnementales. L'entrée en vigueur est prévue pour 2024. En 2023 également, des prises de position ont été rédigées sur plusieurs adaptations de lois dans le domaine de l'approvisionnement du pays ayant des répercussions sur la protection de l'air. L'utilisation accrue de groupes électrogènes de secours ainsi que l'allègement des limitations d'émissions ont des effets négatifs considérables sur l'hygiène de l'air et la protection de la santé. Le Cercl'air examine la suite de la procédure en collaboration avec la CCE. Une demande de la CCE à la DTAP et à l'EnDK visant à adapter les dispositions relatives aux groupes électrogènes de secours est en préparation.

Andrea von Känel, président Cercl'Air

Cercle Bruit

Priorités pour 2023

En 2023, de nombreux échanges techniques ont à nouveau eu lieu dans les sections, mais aussi dans les groupes spécialisés. Les conséquences possibles des modifications prévues des articles 22 à 24 de la Loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) ainsi que les adaptations de l'ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) concernant les pompes à chaleur ont constitué deux des points forts.

En mai 2023, la conférence des responsables des services spécialisés a abordé le thème des espaces ouverts servant à la détente et de leur aménagement acoustique. L'assemblée générale 2023 a eu lieu à Augst BL. L'après-midi, les participants ont été emmenés en promenade acoustique à Liestal BL à travers différents espaces sonores.

L'année 2023 a malheureusement été marquée aussi par la maladie et le décès, le 31 décembre 2023, du président Markus Chastonay. Tout au long de son mandat, Markus s'était engagé pour le Cercle Bruit et la protection contre le bruit à l'échelle de la Suisse. Les services spécialisés dans la lutte contre le bruit et le comité ont eu beaucoup de plaisir à collaborer avec lui et l'ont beaucoup apprécié en tant que personne, de nature imperturbable et sympathique. Depuis janvier 2024 et jusqu'à l'assemblée générale de septembre 2024, le Cercle Bruit est dirigé par une coprésidence intérimaire.

Projets et publications des groupes spécialisés

- Accompagnement de l'introduction et du développement de SonRoad18
- Création d'une base de données nationale de mesure du bruit routier
- Calculateur de bruit pour l'aide à l'exécution Pompes à chaleur air-eau selon les nouveautés de l'OPB
- Elaboration d'une recommandation de mesure pour les éoliennes (Cercle Bruit Romand)
- Aide à l'exécution relative aux manifestations attirant un grand nombre de personnes (bruit quotidien)
- Analyse des arrêts du Tribunal fédéral sur le thème « Construire dans le bruit ».
- Révision complète des pages bruit.ch
- Lettres d'information régulières aux services spécialisés dans la lutte contre le bruit
- Préparation de l'événement des techniciens du son en 2024
- Projet « Absorbeurs perforés - amélioration de la qualité sonore des cours intérieures ».
- Site web Architecture de l'espace sonore

Relations publiques

La « Journée contre le bruit » du 26 avril 2023 fut placée sous la devise «Créer des lieux de détente: le bruit est hors-jeu », grâce à laquelle des activités dans le domaine de l'aménagement des espaces sonores ont également été menées pour le large public.

De plus amples informations sur le Cercle Bruit et ses activités sont disponibles sur www.laerm.ch et www.cerclebruit.ch.

Sam Lanners, co-président Cercle Bruit

Béatrice Balsiger, co-présidente Cercle Bruit

Cercle déchets

Projet eGOV

Au cours de l'année sous revue, le projet eGOV du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) visant à centraliser les données relatives aux déchets a encore largement occupé le Cercle déchets. Le groupe de suivi s'est réuni au moins une fois par mois. L'état des données pour l'année sous revue 2022 concernant les données sur les déchets est certes nettement meilleur qu'en 2021 dans les cantons, mais le système eGOV est toujours inadapté. S'agissant des déchets spéciaux, le remplacement de VeVA-online par eGOV a été remis en question en raison des risques encourus. Après une intervention écrite du Cercle déchets auprès de la direction de l'OFEV, une décision a été obtenue lors de la réunion du comité de projet de juillet 2023, selon laquelle une nouvelle application métier sera développée pour succéder à VeVA-online (projet OFEV-IT). Le remplacement de VeVA-online ne sera donc pas réalisé avec eGOV. Afin de trouver une solution bien coordonnée, l'OFEV souhaite que les cantons mettent à disposition des ressources en personnel à hauteur d'environ 60 pour cent de poste. Les cantons BE, ZH et FR mettent chacun à disposition 1 spécialiste VeVA, ce qui couvre le soutien nécessaire dans le cadre souhaité. Les dépenses sont financées par l'OFEV. Les travaux ont été lancés en février 2024 avec la phase d'initialisation.

Economie circulaire

L'initiative parlementaire « Renforcer l'économie circulaire en Suisse » ([20.433](#)) a été traitée dans l'intervalle par les deux commissions des Conseils respectifs. Après que le Conseil national a d'abord voulu assouplir le monopole de l'élimination des déchets, la proposition du Conseil fédéral a finalement été prise en compte.

Aides à l'exécution et prises de position

L'aide à l'exécution de l'OFEV « Valorisation des matériaux de déconstruction minéraux » et la directive révisée de l'Office fédéral des transports (OFT) sur les déblais de voies ferroviaires ont été publiées en août 2023 et entraînent quelques modifications d'exécution que les services spécialisés dans les déchets doivent maintenant mettre en œuvre successivement. Des fiches techniques sont parfois en cours d'élaboration dans les régions. A cela s'ajoutent diverses consultations sur des lois et ordonnances nationales pour lesquelles le Cercle déchets a rédigé des prises de position (paquet de consultations Environnement 2024, loi sur l'approvisionnement du pays, aides à l'exécution, diverses normes et rapports).

Participation à des groupes de travail

En collaboration avec l'OFEV, le Cercle déchets organisé avec la branche concernée une table ronde sur le recyclage du plâtre. Les besoins et les problèmes de cette branche ont été sondés à cette occasion. Il s'agit maintenant de créer les bases d'une évaluation réaliste des possibilités, avec des études concernant la collecte et le potentiel.

La participation à de nombreux groupes de travail nationaux et les besoins correspondants en matière d'information et de coordination constituent, comme par le passé, une part importante du travail du Cercle déchets. En sus des groupes de travail existants, de nouveaux ont été créés sur des thèmes tels que le CCS/NET, les PFAS ou l'Espace de décharge en Suisse. De même, le groupe de suivi Etat

de la technique a poursuivi ses activités sous l'égide de l'OFEV; en 2023, il a travaillé essentiellement sur le sujet des installations de lavage des sols.

En tant qu'association, le Cercle déchets a soutenu financièrement deux projets (Université de Berne : études sur les fractions fines minérales en vue de leur valorisation, Ryttec AG: uniformisation des indicateurs de déchets urbains). De plus, après une petite adaptation des statuts, l'association a pu obtenir une décision d'exonération fiscale dans le canton de Berne.

Perspectives pour 2024

Dans les années à venir, les thèmes cruciaux seront toujours les réglementations relatives à la gestion des déchets contenant des PFAS et la recherche de solutions pour le recyclage du plâtre. Mais des objets comme les valeurs limites de dioxine et le recyclage du phosphore nous occuperont également. Par ailleurs, la participation engagée au développement d'une solution logicielle- adaptée de manière optimale aux besoins des cantons – pour succéder à VeVA-online et, par conséquent, au remplacement ultérieur des rapports au moyen d'eGOV sera très importante.

Martin Moser, président Cercle déchets

Cercl'eau

Objectifs et tâches

Cercl'eau est l'Association des spécialistes cantonaux de la biologie et chimie des eaux. Elle favorise la communication et le partage d'informations et d'expériences, ainsi que la collaboration entre les spécialistes des *différents* cantons, tout en facilitant les échanges avec les institutions de recherche impliquées dans la préservation de la qualité de l'eau. La principale activité de Cercl'eau consiste à organiser une conférence annuelle, abordant des sujets variés d'une année à l'autre.

Activités 2023

L'année 2023 a été marquée par l'organisation de la Conférence Cercl'eau: « Changement climatique – sommes-nous en mesure de surveiller les cours d'eau ? », qui s'est tenue à Macolin, le 21 juin 2023. De riches présentations et discussions ont passionné les près de 80 personnes présentes ce jour-là.

Les changements climatiques provoqueront des perturbations conséquentes du cycle de l'eau, également en Suisse: selon les prévisions, les cours d'eau charrieront davantage d'eau en hiver et moins en été. La fréquence et la durée des périodes de sécheresse vont augmenter, tout comme la fréquence des fortes précipitations ainsi que la température des eaux. En été en particulier, lorsque les niveaux d'eau sont bas, les répercussions sur la faune et la flore ainsi que sur les eaux pourront être considérables. Comment ces changements affecteront-ils la qualité de nos rivières et de nos lacs ? Les programmes de surveillance de la qualité des eaux doivent-ils être adaptés afin de suivre les divers changements annoncés dans un avenir proche ? Quelles mesures d'adaptation peuvent être prises dans les bassins versants afin de pallier les déficits probables ?

La conférence a tenté de répondre à l'ensemble de ces questions, en débutant avec une expérience venant de l'Allemagne, par le partage des réflexions de la DWA, l'association allemande pour la gestion de l'eau, des eaux usées et des déchets, concernant l'influence du changement climatique sur l'état des rivières. Des questions de suivi des températures dans le programme fédéral Observation nationale de la qualité des eaux de surface (NAWA), ainsi que l'adaptation des communautés de macrozoobenthos et de poissons, ont également été abordées en première partie de conférence. Les discussions ont enfin également porté sur l'impact des eaux urbaines en cas de sécheresse et la diminution des apports en eau en cas de suppression de stations d'épuration.

Le comité Cercl'eau a initié les préparations pour la Conférence 2024: « PFAS – Des produits chimiques éternels dans nos eaux », qui aura lieu le 19 juin 2024 à Lucerne.

Objets discutés

Le groupe a engagé des discussions sur deux thèmes importants lors de ses réunions, à savoir les conditions d'autorisation des « remblais dans les lacs » et le projet « DiMark » de l'Eawag. Les membres ont ainsi échangé sur les procédures d'autorisation, les prélèvements d'échantillon, les paramètres analysés et les pratiques cantonales relatives à la question des remblais dans les lacs, en lien notamment avec le dragage des sédiments dans les lacs.

Parallèlement, sur demande de la CCE, le projet « DiMark » (Réseau transnational pour la mise en relation de données numériques d'observation de la Terre et d'indicateurs de qualité de l'eau pour améliorer l'adaptation au climat et la prévention des risques dans l'espace alpin) a également fait l'ob-

jet d'une discussion au sein du groupe, concluant à recommander des échanges bilatéraux entre l'Eawag et les cantons sur ce projet.

Aspects organisationnels

Cercl'eau, à l'instar de plusieurs autres cercles, s'est doté en 2023 d'un logo:



Un soutien essentiel est toujours apporté au fonctionnement du comité Cercl'eau par la plate-forme Qualité des eaux du VSA, dans le domaine administratif : organisation des conférences (inscriptions, logistique, salles de conférence, etc.), comptes-rendus des séances du comité, etc. Sans ce soutien notoire, les activités de Cercl'eau pourraient difficilement être réalisées.

Les membres de Cercl'eau en 2023: Elise Folly (FR), Pierre-Jean Copin (GE), Claudia Minkowski (BE), Sandro Betschart (SZ), Lukas De Ventura (AG), Mauro Veronesi (TI), Vera Leib (SG), Pius Niederhauser (ZH), Florence Dapples (VD, Présidence). Christian Leu représente l'OFEV au sein du comité Cercl'eau. Irene Wittmer et Anne Dietzel (VSA) sont les piliers du soutien administratif.

Florence Dapples, Présidente Cercl'eau

Lab'Eaux

Lab'Eaux est le réseau de compétence des laboratoires cantonaux de protection des eaux et de l'environnement de Suisse. 22 laboratoires y sont actuellement représentés. Lab'Eaux assure la promotion et le soutien de la coopération technique ainsi que le partage d'informations entre laboratoires ; il est par ailleurs l'interlocuteur privilégié de la CCE et de l'OFEV pour les questions relevant du secteur analytique des eaux et de l'environnement.

[But et organisation de Lab'Eaux](#)

Thèmes d'actualité

La structure de Lab'Eaux, s'articulant autour du plenum, est piloté par un comité composé de quatre personnes. Des groupes de travail permettent de répondre aux enjeux actuels sur le plan de l'évolution des techniques de prélèvement et de mesure et de l'assurance qualité, mais aussi de prendre en compte les préoccupations des instances fédérales et cantonales. Ces outils permettent d'apporter, de manière harmonisée, des données fiables et d'alimenter les bases de connaissances nécessaires à la conduite politique et à l'élaboration de projets.

Les groupes de travail relatifs aux techniques d'analyse de traces (chromatographie couplée avec un spectromètre de masse) contribuent toujours de manière importante au développement de Lab'Eaux. Conjointement avec le VSA, ce sont en effet ces groupes qui déterminent la faisabilité technique des analyses, permettant à NAWA et l'Observation nationale des eaux souterraines (NAQUA) d'adapter les programmes analytiques et de veiller aux choix des substances cibles d'intérêt environnemental.

La séance plénière annuelle est toujours un moment important de l'année et permet d'aborder les thèmes administratifs de Lab'Eaux et les sujets scientifiques d'actualité. En 2023, celle-ci a eu lieu à Coire (GR) sur deux jours. Ainsi, une première partie a permis aux membres de Lab'Eaux de visiter une entreprise internationale active dans les secteurs de la chimie et des matériaux. Lors de la seconde journée, le programme a offert des présentations sur des problématiques actuelles : les composés perfluorés, les micro-plastiques, les nouvelles techniques analytiques et le traitement des importantes quantités de données générées par les équipements de pointe.

Plus d'informations sur le [site](#) de Lab'eaux

Ludwig Muster, président de Lab'Eaux

Cercle Sol

Durant l'année 2023, Cercle Sol a poursuivi ses activités de protection des atteintes physiques, chimiques et biologiques des sols. Les services cantonaux spécialisés ont mené notamment les travaux liés aux polluants émergents (particulièrement les PFAS).

Cercle Sol est toujours très actif quant aux dossiers de la Confédération. Le comité et les groupes régionaux et spécialisés sont présents dans le cadre de la révision de l'ordonnance sur les atteintes portées aux sols (OSol) mais également dans la mise en œuvre de la cartographie des sols à l'échelle nationale. A ce titre, Cercle Sol a sollicité les différents partenaires qui gravitent autour de cette élaboration de cartographie, notamment le Centre de compétence national pour les sols (CCSols) afin d'améliorer les échanges et les transferts de communication entre les groupes. Le but étant d'être beaucoup plus efficace et d'accélérer la mise en œuvre de l'outil.

Les services cantonaux de la protection du sol sont également représentés au sein d'autres groupes de coordination nationaux depuis de nombreuses années, mais aussi dans des groupes récents, notamment celui lié à la communication sur les sols (participation aux journées internationales sur les sols).

Aucune prise de position n'a été entreprise cette année par le Cercle Sol. Cependant, une demande de modification de directives sols de la FSKB a été adressée par le Cercle Sol afin de garantir une cohérence dans la pratique en termes de gestion des sols sur les chantiers et gravières. Dans le cadre de la consultation liée à la nouvelle publication de l'OCEV, « Remodelages de terrain en vue de la revalorisation des sols », de nombreux échanges ont eu lieu avec les cantons pour réaliser une prise de position commune. Cette thématique étant très discutée auprès de chaque canton, Cercle Sol a décidé de ne pas prendre position officiellement.

La plénière de cette année a eu lieu le 2 novembre à Bâle. Accueilli par les collègues de la protection des sols, le conseiller d'Etat, M. Kaspar Sutter, a ouvert la journée dont la thématique principale fut « Le Sol, un sujet d'interface ». Plusieurs cantons ont pu présenter des exemples concrets de projets interdisciplinaires et de retours d'expériences. Cette journée a permis de créer de bons échanges et fut l'occasion d'accueillir de nouveaux collègues.

En 2023 le comité de Cercle Sol a tenu séance à quatre reprises. Les membres actuels représentant les quatre régions de Suisse et la Confédération sont M. Sébastien Gassmann, président (GE), Mme Kirsten Rehbein (ZH), M. Mathias Grob (LU), M. Markus Lebrun-Steger (BE) et Mme Gudrun Schwilch (OFEV). Le comité a la chance de compter aussi sur un secrétariat compétent dirigé par Mme Franziska Schmid (RisikoWissen, Berne).

Durant l'année 2024 Cercle Sol va poursuivre sa collaboration à la révision de l'OSol, la mise en œuvre de la cartographie nationale et toutes les questions en lien avec les surfaces d'assolement (principe de compensation). La coordination avec les cercles agricoles sera aussi poursuivie en ce qui concerne notamment la question du tassement des sols par le poids des machines toujours plus lourdes. Cercle Sol souligne la grande collaboration entre les différents partenaires liés au domaine sol. Il remercie toutes et tous les collègues qui s'investissent en faveur de la protection des sols.

Sébastien Gassmann, président du Cercle Sol

Cercle Exotique

Le 20 janvier 2023, la réunion du Cercle Exotique a eu lieu sous forme d'événement hybride. Environ 120 personnes y ont participé sur place à Olten et en ligne. Hormis les thèmes techniques portant sur divers néozoaires, la journée fut axée sur les communes. Des possibilités ont été présentées pour les soutenir. La manifestation a été jugée bonne à très bonne par l'ensemble des participants. Il a toutefois été souhaité que l'on envisage à nouveau de traiter un thème de manière approfondie lors de la manifestation et de ne pas se contenter de proposer des exposés.

La consultation sur la révision de l'ordonnance sur la dissémination dans l'environnement (ODE) a été lancée en 2023. Désormais, les annexes 2.1 et 2.2 comportent de nouvelles néophytes dont la vente sera interdite dès le 1er septembre 2024. Le Cercle Exotique a fait parvenir suffisamment tôt une première évaluation à tous les cantons et a rédigé une prise de position type pour la CCE. Malheureusement, la plupart des propositions de la CCE n'ont pas été retenues. Le cas échéant, une partie sera introduite lors de la prochaine révision de l'ODE, qui devrait intervenir en 2026.

Aucune séance du groupe de pilotage national sur les espèces exotiques envahissantes (NS igA) n'a eu lieu en 2023. L'OFEV a toutefois soumis à consultation les 230 espèces figurant dans la brochure « Espèces exotiques envahissantes de Suisse » pour évaluation. Le Cercle Exotique a alors institué six groupes de travail qui ont discuté des groupes d'espèces et procédé à une classification pour chaque espèce. La prochaine étape consistera pour le NS igA à corriger les éventuelles différences. Cette classification servira de base à la prochaine révision de l'ODE pour la définition des priorités de la lutte.

En réponse à une motion, le Conseil fédéral a confirmé que les cantons ont l'obligation de lutter contre les frelons asiatiques conformément à l'art. 52 de l'ODE et qu'ils peuvent demander des contributions à cet effet selon art. 49 LPE. Une demande en ce sens de la CCE, en collaboration avec la COSAC, a finalement permis d'obtenir que l'OFEV soutienne la CCE et le Service sanitaire apicole à hauteur de 100 000 francs chacun pour des activités de formation. Le groupe de travail frelons du Cercle Exotique travaille intensément à préparer les cantons à l'invasion prochaine de frelons.

En 2023, deux séances du comité ont à nouveau eu lieu, au cours desquelles les cinq régions du Cercle Exotique ainsi que tous les responsables des groupes de travail ont pu échanger leurs points de vue à propos des défis actuels. La collaboration avec d'autres conférences (COSAC, CDPNP, services phytosanitaires cantonaux SPC, Conférence des inspecteurs et inspectrices cantonaux des forêts CFP et CSF) a encore été approfondie. Martina Caminada siègera désormais au comité du Cercle Exotique en tant que représentante de la CSF.

Les deux newsletters 01/2023 et 2/2023 ont à nouveau rassemblé des informations passionnantes et actuelles sur les néophytes et les néozoaires et ont rendu compte des groupes de travail, des séances du comité et des régions. En automne, le projet de statuts pour la prochaine création de l'association a été adopté après un processus de consultation intensif.

Christoph Zemp, président Cercle Exotique

Cercle climat

Le Cercle climat a été constitué le 19 septembre 2022. 24 cantons ont adhéré à la nouvelle association ce jour-là. Depuis lors, tous les cantons ont marqué leur intérêt à intégrer l'association.

A l'issue de l'assemblée constitutive, un atelier a été organisé afin de préciser le futur mandat du Cercle climat, qui est globalement défini dans les statuts. En se basant sur le résultat de l'atelier, le comité a esquissé la mission de futurs groupes de travail.

Finalement, le comité a décidé de créer les deux groupes de travail suivants :

- Indicateurs, mesures, monitoring (InMaMo)
- Champs d'actions cantonaux (Emissions indirectes, économie circulaire, alimentation, consommation, ...)

Le groupe de travail InMaMo s'est réuni une première fois le 13 juin 2023. Il a commencé par définir ses objectifs de travail. Il a été proposé de créer deux sous-groupes, un qui traiterait de la protection du climat et l'autre de l'adaptation. Le sous-groupe Protection du climat est composé actuellement de 17 personnes et est présidé par Georg Thomann (GR). Le groupe Adaptation rassemble 10 personnes et est piloté par Nana von Felten (AG). Les cahiers des charges de ces deux sous-groupes sont en cours d'élaboration. Ils seront soumis prochainement au comité du Cercle climat pour validation.

Le groupe de travail Champs d'actions cantonaux a tenu une séance de démarrage le 26 juin 2023. La mission de ce groupe et sa gouvernance ne sont pas encore clairement établis.

Le président du Cercle climat a œuvré en 2023 afin de développer le réseau de partenaires. Pour cela, plusieurs rencontres ont été organisées en 2023. Une rencontre s'est tenue tout d'abord avec l'Association des communes suisses et l'Union des villes suisses. Ces deux associations sont intéressées et prêtes à s'impliquer dans les groupes de travail du Cercle climat.

Le président, accompagné du vice-président du Cercle climat, ont rencontré des représentants de l'OFEV afin de découvrir quelles étaient ses attentes vis-à-vis du Cercle climat. Selon l'OFEV, le Cercle climat devrait veiller à harmoniser les stratégies climatiques cantonales, uniformiser le monitoring et la récolte des données. Il devrait aussi faire le lien entre les cantons et la Confédération en récoltant et concentrant les demandes des cantons. A cette occasion, Monsieur Reto Burkhard, chef de la division Climat de l'OFEV, a proposé de rapporter régulièrement au groupe interdépartemental de la Confédération en charge du climat (IDA), les résultats des travaux du Cercle climat et ses requêtes. D'autre part, l'OFEV a proposé au Cercle climat de siéger au groupe de travail national (GTN) concernant l'extraction et le stockage du CO₂. Madame Katrin Leuenberger (SZ) y représentera le Cercle climat.

En 2023, le Cercle climat a adressé au comité de la CCE deux prises de position respectivement à propos de l'ordonnance sur le CO₂ et sur l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim).

A la suite de l'adoption par le peuple de la loi sur le climat et l'innovation, le Cercle climat a été invité à intégrer plusieurs groupes de travail mis sur pieds par la Confédération en vue de la rédaction de la future ordonnance d'application.

En 2023, le Cercle climat, avec le soutien d'un mandataire externe, a encore créé son logo (voir en-tête du présent document).



Le 20 septembre 2023, il s'est tenu à Lucerne la première assemblée générale du Cercle climat.

Christophe Joerin, président de Cercle Climat

Coordination Eau (KOWA)

La KOWA est l'organe de contact pour la CCE dans le domaine de l'eau. Actuellement, huit spécialistes des services cantonaux de protection des eaux et d'aménagement des cours d'eau collaborent au sein de la KOWA. Chaque membre de KOWA œuvre dans au moins un des organes spécialisés actifs au niveau suisse en matière de protection et d'aménagement des eaux. Il s'agit des domaines suivants : qualité des eaux (eaux de surface et eaux souterraines), protection des eaux souterraines, épuration des eaux usées, évacuation des eaux urbaines, protection des eaux au niveau de l'entreprise, protection contre les crues, revitalisation des eaux, espace réservé aux eaux, dangers naturels et protection des eaux en relation avec les installations hydroélectriques. Un document sur le cahier des charges et l'organisation se trouve sur l'extranet de la CCE.

Activités en 2023

En 2023, la KOWA a rédigé une prise de position dans le cadre des consultations suivantes :

- révision partielle de l'ordonnance sur les produits biocides, en concertation avec le groupe de travail SAUL, à l'attention de la CCE,
- paquet d'ordonnances Environnement 2024, dont l'objet était notamment les indemnisations pour les revitalisations en vue des conventions-programmes dans le domaine de l'environnement 2025-2028,
- aide à l'exécution « Détermination des tronçons de cours d'eau se prêtant à l'exploitation de l'énergie hydraulique dans le plan directeur cantonal » de l'OFEN, de l'OFEV et de l'ARE à l'attention de la CCE, qui a finalement été largement reprise dans une prise de position commune de l'EnDK, de la DTAP et de la CFP.

Les travaux relatifs à la motion « Définir les aires d'alimentation des zones de captage pour protéger efficacement l'eau potable » ([20.3625](#)) ainsi qu'aux motions « Réduction des apports d'azote provenant des stations d'épuration des eaux usées » ([20.4261](#)) et « Mesures visant à éliminer les micropolluants applicables à toutes les stations d'épuration des eaux usées » ([20.4262](#)) sont toujours en cours, sous la direction de l'OFEV et avec la participation des cantons.

Perspectives pour 2024

En 2024, la CCE prévoit sur suggestion de la KOWA de revoir et d'optimiser si possible l'organisation et la structure au niveau supérieur ainsi que la collaboration des nombreux groupes dans le domaine de l'eau. Dans sa forme actuelle, la KOWA ne peut pas fonctionner comme il serait souhaitable, car chaque thème de l'eau est couvert par deux personnes au maximum. Un atelier est prévu en mai 2024, qui réunira le président de la CCE, la directrice, les représentants des cantons collaborant au sein de la KOWA ainsi que deux représentantes de Cercl'eau.

Michael Eugster, président KOWA

V. Prises de position, co-rapports, manifestations

01.03.2023	Prise de position de la CCE et co-rapport à l'attention de la DTAP lors de la consultation sur le train d'ordonnances agricoles 2023
23.03.2023	Prise de position de la CCE lors de la consultation sur la modification de l'ordonnance sur les produits biocides (OPB), de l'ordonnance sur les produits chimiques (OChim) et de l'ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim).
05.04.2023	Prise de position de la CCE lors de la consultation sur le paquet d'ordonnances environnementales de l'automne 2023
09.08.2023	Prise de position de la CCE lors de la consultation sur l'ordonnance sur une réserve d'hiver (OIRH)
10.08.2023	Co-rapport de la CCE à la DTAP concernant la consultation sur la modification de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI)
04.09.2023	Prise de position de la CCE à l'attention de la DTAP à l'occasion de l'audition sur l'aide à l'exécution « Désignation dans le plan directeur cantonal des tronçons de cours d'eau qui se prêtent à l'exploitation de l'énergie hydraulique »
14.09.2023	Prise de position de la CCE lors de la consultation sur le paquet d'ordonnances environnementales du printemps 2024 (Ordonnance sur les sites contaminés OSites, Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques ORRChim, Ordonnance modificatrice unique)
20.10.2023	Prise de position de la CCE lors de la consultation du module d'aide à l'exécution « Remodelages de terrain en vue de la revalorisation des sols ».
31.10.2023	Prise de position de la CCE lors de la consultation sur la « Charte de l'alimentation durable pour les villes et communes suisses » de l'Union des villes suisses
06.11.2023	Prise de position de la CCE sur les projets de protocoles de classification des espèces exotiques envahissantes

VI. Entrées en fonction et démissions

Entrées

Niklas Joos, SG	depuis le 1er octobre 2023
Heiko Loretan, AG	depuis le 1er mai 2023
Mélanie Oriet, JU	depuis le 1er mars 2023
Nicola Solcà, TI	depuis le 1er janvier 2023

Démissions

Patrice Eschmann, JU	le 28 février 2023
Jacques Ganguin, BE	au 31 décembre 2023

VII. Comité

Durant la période sous revue, le Comité était composé comme suit :

Christoph Zemp	Président, Chef d'office, Amt für Abfall, Wasser, Energie und Luft, canton Zurich
Martin Eugster	Région Suisse orientale Chef d'office, Amt für Umwelt, canton Thurgovie
Peter Inhelder	Région Suisse centrale Chef d'office, Office de l'environnement et de l'énergie, canton de Schwyz
Christine Genolet-Leubin	Région Suisse romande Cheffe du service, Service de l'environnement, canton Valais
Matthias Nabholz	Région Nord-Ouest de la Suisse Chef d'office, Office de l'environnement et de l'énergie, canton Bâle-Ville

VIII. Comptes annuels 2023

Charges	Budget 23	Comptes 23
Charges de personnel	133'000.00	133'000.00
Charges des projets	260'000.00	313'468.40
Projets et groupes de travail	116'000.00	136'673.50
DelKom	5'000.00	1'910.05
ECORegion	76'000.00	76'000.00
Groupe de travail Agriculture & écologie	30'000.00	34'541.65
Citernes Suisse	5'000.00	15'363.50
Checklist pour l'éolien	0.00	8'858.30
Projets de tiers avec des membres délégués de la CCE	45'000.00	84'326.60
ORTRA Environnement	15'000.00	15'000.00
Agenda 21 pour l'eau	15'000.00	15'000.00
Bureau PA PPS	5'000.00	5'000.00
Cofinancement de divers petits projets	0.00	0.00
SwissPhosphor	10'000.00	49'326.60
Conférences spécialisées	79'000.00	80'366.70
Internet / Extranet CCE	20'000.00	12'101.60
Charges d'exploitation	5'000.00	4'115.55
Charges de personnel Content Management	10'000.00	5'727.05
Extensions et actualisation	5'000.00	2'259.00
Charges d'exploitation	36'060.00	29'515.70
Organes	14'000.00	15'448.75
Comité	4'000.00	3'529.30
Assemblées	10'000.00	11'919.45
Autres Frais d'exploitation	22'060.00	14'066.95
Charges administratifs direction CCE	2'060.00	1'950.95
Traductions	20'000.00	12'116.00
Total des charges	429'060.00	475'984.10

Produits	Budget 23	Comptes 23
Cotisations des membres annuelles	361'200.00	361'200.00
Produits supplémentaires	13'000.00	62'880.90
Total Produits	374'200.00	424'080.90
Bénéfice		
Perte	54'860.00	51'903.20

Bilan au 31.12.2023

Actifs	
CCP CCE 60-558709-2	308'541.21
CC DTAP	0.00
Créances sur des tiers	5'421.90
Total Actifs	313'963.11

Passifs	
Créanciers	7'728.30
Réserves	84'000.00
Capital propre	274'138.01
Perte	-51'903.20
Total Passifs	313'963.11